

DOSSIER DE PRESSE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les chiffres-clés de la Justice en 2003 et au troisième trimestre 2004

18 novembre 2004

SOMMAIRE

■ Communiqué

■ Les chiffres-clés de la justice

■ Le baromètre trimestriel des juridictions

- Situation des affaires civiles dans les tribunaux de grande instance (Tableau 1)
- Situation des affaires civiles dans les cours d'appel (Tableau 2)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance (Tableau 3)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance concernant les mineurs (Tableau 4)
- Activité des tribunaux pour enfants (Tableau 5)

■ Les chiffres de l'aide juridictionnelle au 1^{er} semestre 2004



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Communiqué

DOMINIQUE PERBEN, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, PRESENTÉ LES CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE EN 2003 ET LES INDICATEURS DE RESULTAT ET DE PERFORMANCE DES JURIDICTIONS POUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2004

Conformément à ses engagements, et afin d'accroître la transparence et d'améliorer l'évaluation des actions de la Justice et la mesure de ses progrès, Dominique Perben rend public le " baromètre trimestriel des juridictions " pour le troisième trimestre 2004, à l'occasion de la présentation des chiffres-clés de la Justice.

Dominique Perben entend dorénavant rendre public ce " baromètre trimestriel " tous les trimestres, environ 1 mois après la fin du trimestre.

Les principaux chiffres de l'activité judiciaire en 2003 et 2004 témoignent des efforts fournis pour améliorer le fonctionnement des services rendus aux justiciables :

• Des efforts maintenus face à l'augmentation de l'activité pour réduire la durée de traitement des affaires en matière civile.

Malgré les variations saisonnières, on observe que la durée de traitement des dossiers terminés continue de diminuer (-0,8 mois pour les TGI, -0,3 mois pour les cours d'appel).

• L'efficacité du traitement de la délinquance en matière pénale :

Les chiffres définitifs confirment les évaluations : le taux de réponse pénale est passé de 68,2% en 2002 à 72,1% en 2003. Ceci résulte de l'augmentation du nombre de poursuites : 654 513 au lieu de 624 335. Cette efficacité est particulièrement évidente pour la délinquance des mineurs dont le taux de réponse pénale s'élève à 80,3%.

Les évaluations sur les trois premiers trimestres 2004 confirment que l'activité pénale continue de croître. Après l'augmentation nette de l'activité des tribunaux correctionnels en 2003 (399 737 décisions, soit +2,9% par rapport à 2002), on peut déjà évaluer, malgré les variations saisonnières des chiffres, qu'en rythme annuel :

- les poursuites engagées par les parquets ont augmenté d'au moins 3% ;
- les parquets ont accentué la politique d'alternatives aux poursuites. : ces dernières ont fortement augmenté de 20% ;
- le nombre de jugements prononcés par les tribunaux correctionnels a augmenté de 3%.

• L'amélioration de l'accès à la Justice : avec des taux d'admission à l'aide juridictionnelle jamais atteints : +10% en 2003 et +11,9% au premier semestre 2004 par rapport au premier semestre 2003.

Les statistiques des juridictions pour les trois premiers trimestres 2004, sont consultables sur le site :
[www.justice.gouv.fr \(rubrique publications\)](http://www.justice.gouv.fr (rubrique publications))

Contacts presse

Cabinet du Garde des Sceaux

Isabelle IVANOFF, Conseiller pour la communication

Arnaud LEBLIN, Conseiller technique pour les relations avec la presse

Corinne MEUTEY, Conseiller technique chargé de la communication institutionnelle

Tél : 01 44 77 22 02

Le baromètre trimestriel des jurisdictions

- Situation des affaires civiles dans les tribunaux de grande instance
(Tableau 1)
- Situation des affaires civiles dans les cours d'appel
(Tableau 2)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance
(Tableau 3)
 - Activité pénale des tribunaux de grande instance concernant les mineurs
(Tableau 4)
 - Activité des tribunaux pour enfants
(Tableau 5)

Les chiffres de l'aide juridictionnelle au premier semestre 2004

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Une hausse significative en 2003

Le nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle a augmenté de près de 10% en 2003.

Ainsi, près de 755 850 justiciables ont pu bénéficier de la prise en charge de leurs frais d'avocat par le Ministère de la Justice.

Une poursuite de l'effort en matière d'accès à la Justice en 2004

Au premier semestre 2004, les admissions à l'aide juridictionnelle ont progressé de 11,9% par rapport au premier semestre 2003. Cette forte augmentation concerne à la fois les admissions au civil (+11,3%) et au pénal (+12,6%).

Aide juridictionnelle totale, aide juridictionnelle partielle et rejets

		1 ^{er} semestre 2003	1 ^{er} semestre 2004	1 ^{er} semestre 2004
			1 ^{er} semestre 2003	
Admissions	AJ totale	339 442	13,5%	385 294
	AJ partielle	49 475	0,6%	49 759
	Toutes admissions	388 917	11,9%	435 053
Rejets		41 413	-8,1%	38 050
	Taux de rejets (%)	9,6		8,0
Toutes décisions		430 330	9,5%	473 103

Source : Répertoire de l'aide juridictionnelle (statistique au 15/10/2004)